

*VOLET GOUVERNANCE du Programme OMIDELTA*

**Inventaire et caractérisation des  
problématiques GIRE nécessitant la mise en  
place des Comités Locaux de l'Eau/Organes  
Locaux de Concertation ou d'outils de gestion  
des écosystèmes vulnérables dans le Delta de  
l'Ouémé**

**TERMES DE REFERENCES**

Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin

**Juin 2019**

Sommaire

<b>1. Contexte</b> .....	3
<b>2. Définition des concepts</b> .....	4
<b>3. Objectifs</b> .....	5
<b>4. Résultats</b> .....	6
<b>5. Livrables attendus</b> .....	7
<b>6. Démarche Méthodologique/Modalités d'exécution de la mission</b> .....	7
<b>7. Durée de la mission</b> .....	8
<b>8. Profil de l'expertise recherchée</b> .....	8

## 1. Contexte

---

L'étude portant « **Inventaire et caractérisation des problématiques GIRE nécessitant la mise en place des Comités Locaux de l'Eau/Organes Locaux de Concertation ou d'outils de gestion des écosystèmes vulnérables dans le Delta de l'Ouémé** » est une activité de l'action de développement des outils de gestion des ressources en eau au niveau local dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé. Elle s'inscrit dans le cadre de l'atteinte du 3<sup>ème</sup> résultat dénommé « Des outils de gestion concertée des ressources en eau sont testés et les leçons apprises capitalisées et partagées » du 2<sup>ème</sup> objectif Spécifique intitulé « Améliorer la gouvernance des ressources en eau dans le sous bassin de la BMVO et plus particulièrement dans le Delta de l'Ouémé » du volet Gouvernance du programme OmiDelta Fonds ANE. La mise en œuvre de ce volet est assurée par le consortium PNE-Bénin, l'ONG ALCRER et Social Watch Bénin au regard des expériences du PNE-Bénin dans le domaine de la promotion de l'intégrité et le secteur de l'eau ; de l'engagement et la détermination de l'ONG ALCRER dans sa mission de promotion de la culture démocratique, de défense des droits de l'Homme et de promotion de la bonne gouvernance à travers, entre autres, la lutte contre la corruption ; et des expériences de Social Watch Bénin pour la promotion du contrôle citoyen de l'action publique et l'influence positive des décisions des gouvernants et la mobilisation des partenaires techniques et financiers afin de provoquer des changements politiques favorables au développement socio-économique et politique.

Cette étude s'inscrit également dans la mise en œuvre de la première étape de la démarche méthodologique de mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE), validée par l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé à Porto-Novo, **le Mardi 28 Mai 2019**. Elle va contribuer à l'identification des micro-bassins favorables à la mise en place des Organes de gestion de bassin au niveau local conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi N°2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin.

En effet, en l'absence d'un décret d'application sur les AOF des CLE, la démarche méthodologique de mise en place des CLE, s'est inspirée :

- des orientations générales de l'article 29 de la loi N°2010-44 ;
- des conditions dans lesquelles les Comités Locaux de l'Eau (CLE) interviennent dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE défini dans le décret 2012-227 du 13 Août 2012 portant instauration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Ouémé ;
- des orientations de la stratégie d'opérationnalisation du PANGIRE (2016-2020) à travers les actions A3b.2.3 : Mise en place et opérationnalisation des Comités Locaux de l'Eau (CLE) et A3b.3.1 Appui des services déconcentrés à la mise œuvre de la GIRE dans l'EC-ABO ;
- de la capitalisation des acquis des actions similaires développées au Bénin et dans la sous-région (Burkina Faso et Mali) pour adopter des orientations techniques de mise en place des organes de gestion par bassin lors de l'atelier national tenu en juin 2014 à Porto-Novo.

Les CLE sont définis comme des instances locales de concertation, de promotion, d'animation et d'échanges associant tous les acteurs intervenant localement dans la gestion des Ressources en Eau. Leur espace de compétence ou de gestion est local et délimité par la conjugaison des critères i) hydrographique ; ii) socio-économique ; iii) environnemental ; iv) administratif dans certains cas. De même, plusieurs types de CLE peuvent exister en fonction de l'espace (écosystème, plan d'eau, zone humide, ouvrage).

Avec les expériences acquises dans le processus de mise en place des CLE au niveau du bassin du Mono dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Multi Year Program (MYP IV) en collaboration avec l'ONG Belge Protos et celles acquises durant la mise en place des CLE dans les sous-bassins de la Mékrou et de la Pendjari dans le cadre de la mise en œuvre du ProSEHA/GIZ, le PNE-Bénin envisage appuyer les communes du Delta de l'Ouémé dans la mise en place de quelques CLE. Aussi, l'opportunité du Volet Gouvernance de OmiDelta est-elle saisie pour accompagner les parties prenantes à mettre en place et faire fonctionner un CLE dans le Delta de l'Ouémé et identifier les sites propices à l'expérimentation d'outils de gestion de la ressource en eau ou de prévention des conflits.

Conformément aux orientations de la démarche méthodologique de mise en place des CLE, il est important de procéder à l'identification des sites potentiels à problématiques/enjeux GIRE en vue de faciliter la mise en place desdits CLE dans le delta de l'Ouémé.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de la sélection d'un consultant pour la réalisation d'une mission d'« **Inventaire et caractérisation des problématiques GIRE nécessitant la mise en place des Comités Locaux de l'Eau/Organes Locaux de Concertation ou d'outils de gestion des écosystèmes vulnérables dans le Delta de l'Ouémé** ».

## **2. Définition des concepts**

---

Pour faciliter la compréhension de la mission, les définitions suivantes ont été proposées.

**Delta** : Les deltas et les estuaires constituent des zones intermédiaires entre le milieu fluvial et le milieu marin. Ils s'identifient à une avancée sédimentaire de la terre sur la mer, caractérisée par des variations de la salinité (eau fluviale douce d'un côté et eau marine salée de l'autre), ainsi que par une grande biomasse et une forte productivité, dues à l'abondance des nutriments présents dans l'eau et les sédiments.

Le Bénin abrite l'un des plus riches deltas de l'Afrique après celui du Nil, à savoir le delta de l'Ouémé, dont dépend directement et/ ou indirectement environ trois des neuf millions de béninois pour leur habitation et/ ou l'exercice de leurs activités économiques et culturelles.

Les deltas ont de multiples fonctions : i) nourriceries côtières indispensables au renouvellement des stocks de poissons ; ii) épuration, stockage, transformation, régulation des matériaux polluants et autres effluents apportés de l'amont ; iii) zone majeure d'habitat pour l'avifaune migratrice inféodée aux zones humides ; iv)

régulation des précipitations et de l'humidité locale par évapotranspiration, et aussi ; v) une importante source d'aliments pour l'humanité. Selon la littérature environ 60% de la population de l'humanité vit dans les deltas et les estuaires. De même, diverses activités économiques dont la pêche, l'industrie, le tourisme et l'urbanisation y sont en compétition. Ces territoires représentent également des écosystèmes aussi riches que fragiles, mis en danger par la pollution, les barrages et les exploitations pétrolières. Avec le réchauffement climatique et l'élévation du niveau de la mer, certains deltas risquent même d'être totalement inondés.

**Ecosystème vulnérable** : Un écosystème est un ensemble formé par une communauté d'êtres vivants (biocénose) en interrelation avec son environnement (biotope). La vulnérabilité d'un écosystème englobe l'exposition de ce dernier à des stress, des perturbations et des chocs ; sa sensibilité au stress ou aux perturbations y compris sa capacité à anticiper et à gérer ce stress ; et sa résistance en termes de capacité à absorber les chocs et les perturbations tout en continuant à fonctionner.

Dans le cadre de la présente action le terme consacré est « micro bassin versant vulnérable ». Il représente l'espace de gestion des Comités Locaux de l'Eau dont la délimitation combine les critères i) hydrographique ; ii) socio-économique ; iii) environnemental et iv) administratif dans certains cas.

**Organe local de concertation** : C'est l'organe de gestion des micros bassins versants. Il s'agit du Comité Local de l'Eau tel que précisé dans le décret 2012-227 du 13 Août 2012 portant instauration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Ouémé. Ce décret a défini les conditions dans lesquelles les Comités Locaux de l'Eau (CLE) interviennent dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE.

### **3. Objectifs**

---

L'objectif général de la mission est de contribuer à la spatialisation et à l'opérationnalisation des CLE dans de delta de l'Ouémé.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ identifier des micro-bassins, présentant des enjeux potentiels pour la promotion de la GIRE dans le Delta de l'Ouémé ;
- ✓ cartographier les micro-bassins vulnérables identifiés ;
- ✓ caractériser ces écosystèmes dans une approche GIRE en mettant en exergue entre autres leur localisation, les usages développés, les acteurs et leurs rôles, les problématiques de gestion et les approches de solution ;
- ✓ faire une priorisation des écosystèmes vulnérables identifiés;
- ✓ identifier les sites favorables à l'expérimentation d'outils de gestion de la ressource en eau ou de prévention des conflits (conflits de répartition de l'eau, valorisation rationnelle de l'eau, application du principe préleveur-payeur...)

#### **4. Résultats**

---

Comme résultats, il est attendu de cette mission d'étude :

- ✓ une liste des micro-bassins, présentant des enjeux potentiels pour la promotion de la GIRE dans le Delta de l'Ouémé ;
- ✓ une cartographie présentant les différents micro-bassins identifiés ;
- ✓ une fiche technique de chacun des micro-bassins avec leur localisation, les usages, les acteurs intervenants et les problématiques de gestion des ressources en eau du site et les approches de solution ;
- ✓ une liste des micro-bassins potentiels priorités;
- ✓ une liste des sites favorables à l'expérimentation d'outils de gestion de la ressource en eau ou de prévention des conflits (conflits de répartition de l'eau, valorisation rationnelle de l'eau, application du principe préleveur-payeur...).

Pour chacun des micro-bassins priorités et validés par le comité de suivi de la mission, il est attendu :

- ✓ l'inventaire des systèmes d'utilisation des ressources en eau de ces micro-bassins et des différents acteurs qui y sont impliqués est disponible ;
- ✓ les problèmes environnementaux et socio-économiques liés à la gestion et l'exploitation des ressources en eau de ces micro-bassins ainsi qu'aux écosystèmes associés sont cartographiés et documentés ;
- ✓ les opportunités et conditions locales actuelles (forces et potentialités au plan administratif, socio-organisationnel, ethnique, culturel, économique et financière, environnemental, des infrastructures et équipements communautaires de base) favorables à valoriser, ainsi que les menaces et conditions locales défavorables (faiblesses et contraintes) à juguler pour l'installation effective des CLE opérationnels accomplissant convenablement leur mission pour une réalité de GIRE au niveau local sont documentés ;
- ✓ des actions concrètes à promouvoir et concordant avec les orientations stratégiques de développement du bassin de l'Ouémé, pour traiter durablement les problèmes identifiés sont proposées ;
- ✓ les pratiques liées à la gestion et l'exploitation de l'eau, sous l'angle des principes de la GIRE, en liaison avec le volet gouvernance du projet OmiDelta, et les valeurs endogènes sont répertoriées.

## **5. Livrables attendus**

---

Comme livrables attendus, le Consultant devra mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin :

- ✓ une note méthodologique détaillée d'exécution de la mission à valider au cours de l'atelier de cadrage méthodologique
- ✓ un rapport provisoire de la mission d'étude en versions papier, en trois (3) exemplaires et numérique sur support CDRom ou USB. Il sera amendé et validé par les acteurs du projet ;
- ✓ un rapport final de la mission d'étude en versions papier, en trois (3) exemplaires et numérique sur support CDRom ou USB après la prise en compte des observations des acteurs sur le rapport provisoire.

## **6. Démarche Méthodologique/Modalités d'exécution de la mission**

---

Le Consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du PNE-Bénin à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de la mission. Il devra également travailler en étroite collaboration avec les structures concernées par l'étude à savoir : les communes de Delta de l'Ouémé ; la SNV ; les DDEM du Delta de l'Ouémé, les ONGs ; les usagers etc. Il devra en outre s'appuyer sur :

- une analyse documentaire à partir : des documents disponibles sur la basse et moyenne vallée de l'Ouémé notamment le SDAGE ; les documents de politiques , de stratégies, de planification et de mise en œuvre de la GIRE au Bénin d'une part ; et les rapports relatifs à l'étude des problématiques GIRE et la mise en place de CLE dans le bassin du Mono, d'autre part ; cette liste n'est ni exhaustive ni limitative;
- des rencontres avec les Responsables chargés des secteurs Eau, Hygiène, Assainissement et Environnement des communes concernées ; les directions techniques déconcentrées en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la météorologie ; les ONGs, les organisations socio-professionnelles etc.
- des observations de terrain;
- des entretiens individuels et groupe avec les différentes catégories d'acteurs;
- etc.

Le consultant devra proposer une méthodologie détaillée à valider au cours d'une séance de cadrage. Cette méthodologie doit contenir entre autres les outils de diagnostic, la grille de sélection et de priorisation des sites.

Des consultations devront être organisées par le Consultant pour valider la liste des sites potentiels et ceux priorisés avant le dépôt des rapports.

Au vu de l'importance de l'étude, un comité de suivi sera mis en place pour l'assurance qualité des outils et des produits de la mission. Le Comité sera composé de 5 membres (2 représentants du Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin, 1 représentant de la DG Eau, 1 représentant de la SNV et 1 personne ressource (INE, UAC).

## **7. Durée de la mission**

La mission est prévue pour une durée de cinquante (50) Hommes jours qui s'étend sur trois mois allant du 20 Septembre au 20 Décembre 2019.

## **8. Profil de l'expertise recherchée**

L'exécution de la mission sera sous la responsabilité d'un consultant principal, chef de mission ayant :

- une bonne connaissance du cadre juridico-institutionnel de gestion intégrée des ressources en eau au Bénin,
- des compétences et expériences en études diagnostiques de la gestion des ressources en eau, notamment des bassins versants.
- le profil ci-dessous :
  - Etre de nationalité béninoise ;
  - Avoir le niveau BAC+5 au moins en Sciences de l'Eau, Agronomie ou Géographie ;
  - Justifier d'au moins cinq (05) années d'expériences professionnelles en gestion des ressources naturelles avec une bonne connaissance de la gestion intégrée des ressources en eau ;
  - Justifier d'au moins deux (02) références professionnelles en matière de protection, de gestion, ou de préservation des ressources naturelles ;
  - Justifier d'au moins deux (02) missions dans la conduite de processus devant permettre la mise en place de cadre de concertation au niveau local pour la gestion des ressources naturelles.

Le consultant principal devra mobiliser un spécialiste en cartographie répondant aux exigences suivantes :

- Etre de nationalité béninoise ;
- Avoir au moins un (BAC+3) en géographie ;
- Justifier avoir réalisé au moins quatre (04) missions de cartographie dont deux (2) en tant que chef de mission.